Développement économique

BUDGET DES DÉPENSES

Pour la période se terminant le 31 mars 2007

Rapport sur le rendement

Jean-Pierre Blackburn

Ministre du Travail et ministre de
l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec

TABLE DES MATIÈRES

1 APERÇU DE L'AGENCE ET DU RENDEMENT MINISTÉRIEL 1

1.1 Message du ministre 1

1.2 Déclaration de la direction 3

1.3 Renseignements sommaires 4

1.4 Rendement ministériel 7

1.4.1 Contexte 7

1.4.2 Aperçu du rendement de l'Agence 15

1.4.3 Résultats obtenus par rapport aux principales priorités de l'Agence 18

2 ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 27

2.1 Portrait des interventions par résultat stratégique en 2006-2007 28

2.2 Résultat stratégique n° 1 : *Vitalité des collectivités* 30

2.2.1 Activité de programme : *Amélioration de l'environnement économique des régions* 30

2.2.2 Activité de programme : *Amélioration des infrastructures collectives* 36

2.2.3 Activité de programme : *Prestation de mesures spéciales d'ajustement* 38

2.3 Résultat stratégique n° 2 : *Compétitivité des entreprises* 40

2.3.1 Activité de programme : *Développement des entreprises* 41

3 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 47

3.1 Renseignements sur l'Agence au 31 mars 2007 47

3.2 Rendement financier 50

3.2.1 Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles 50

3.2.2 Activités de programme 51

3.2.3 Sommaire des crédits votés et législatifs 52

3.2.4 Services reçus sans frais 52

3.2.5 Sources des revenus non disponibles par activité de programme 53

3.2.6 Principaux programmes de paiements de transfert (PPT) 53

3.2.7A Frais d'utilisation 54

3.2.7B Politique sur les normes de service relatives aux frais d'utilisation 55

3.3 États financiers 56

3.4 Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice financier 2006-2007 75

4 AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 81
4.1 Services axés sur les citoyens 81
4.1.1 Initiative d'amélioration des services 81
4.2 Stratégie de développement durable 83

ANNEXE 1 : OUTILS D'INTERVENTION DE L'AGENCE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 87
ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE LIÉE À LA MESURE DU RENDEMENT DE L'AGENCE 90
ANNEXE 3 : NOTES TECHNIQUES SUR LES TABLEAUX DE RÉSULTATS 95
Notes du tableau *Rendement global de l'Agence* 95
Notes du tableau *Amélioration de l'environnement économique des régions* 97
Notes du tableau *Prestation de mesures spéciales d'ajustement* 98
Notes du tableau *Développement des entreprises* 99
ANNEXE 4 : LISTE DES ACRONYMES 102
ANNEXE 5 : BUREAUX D'AFFAIRES DE L'AGENCE 103
ANNEXE 6 : PERSONNE-RESSOURCE ET LOI APPLIQUÉE 104

1

APERÇU DE L'AGENCE ET DU RENDEMENT MINISTÉRIEL

1.1 Message du ministre

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* préparé par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2007.

Dans sa volonté de faire écho au plan gouvernemental à long terme *Avantage Canada* tout en tenant compte du contexte de développement socioéconomique du Québec et de ses régions, l'Agence a rapidement proposé un ensemble de mesures destinées à appuyer le développement des PME, particulièrement celles des régions dévitalisées.

C'est ainsi qu'à l'automne 2006, dans la foulée de mes différentes tournées des régions effectuées en début de mandat — des tournées qui m'ont bien mis au fait des différentes problématiques économiques régionales —, j'ai annoncé la mise sur pied des mesures *Partenaire de la commercialisation des entreprises*, *IDEC-Vitalité* et *Équipements collectifs économiques pour les régions*, et j'ai mis en place 14 comités *aviseurs*, un comité dans chaque région du Québec. Deux fonds, un pour le démarrage d'entreprises et l'autre pour la relève en entreprise, ont aussi été créés et mis sur pied en collaboration avec les Sociétés d'aide au

développement des collectivités, les Centres d'aide aux entreprises et des sociétés de capital de risque. Puis, en avril 2007 sont entrés en vigueur trois nouveaux programmes : *Diversification des collectivités, Croissance des entreprises et des régions* et *Recherche en développement régional*.

Le présent rapport est donc le dernier qui couvre les réalisations des anciens programmes de l'Agence. Les résultats qu'il présente témoignent bien de notre volonté, comme agence de développement régional, de faire une véritable différence, particulièrement là où la croissance économique est lente et les emplois sont insuffisants.

Je suis heureux de relever qu'au 31 mars 2007, l'Agence avait investi 1,3 milliard de dollars pour soutenir le démarrage ou la poursuite des 2 261 projets de développement qui étaient en voie de réalisation. Les contributions de l'Agence ont produit un effet de levier important dans les régions du Québec, puisque ces projets ont entraîné des investissements totaux de 4,2 milliards de dollars. Ces investissements ont contribué au prédémarrage ou au démarrage de plus de 2 700 entreprises ainsi qu'à la création, au maintien ou à la transformation de 18 000 emplois.

Je suis convaincu que les changements apportés au cours de la dernière année permettent à l'Agence de mieux agir comme catalyseur en appuyant des projets qui contribuent au développement économique des régions du Québec.

Jean-Pierre Blackburn
Ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

1.2 Déclaration de la direction

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2006-2007 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement :*

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les resultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

M[e] Guy Mc Kenzie
Sous-ministre/Président

Date : 21/9/2007

1.3 Renseignements sommaires

Raison d'être

Selon sa loi constituante, qui est entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Vision

Améliorer le bien-être et le niveau de vie des citoyens du Québec en réalisant des investissements en développement régional qui répondent aux besoins des régions, des collectivités et des entreprises, et qui les aident à relever les défis de la mondialisation.

Pour contribuer au rendement du Canada par une croissance économique forte

en s'appuyant sur ses 14 bureaux d'affaires, l'Agence vise deux résultats stratégiques à long terme

Vitalité des collectivités

Des collectivités du Québec dynamiques et revitalisées qui disposent de meilleures perspectives socio-économiques : l'Agence améliore la qualité de vie des citoyens en revitalisant les collectivités du Québec par des interventions qui soutiennent la mobilisation des milieux, l'émergence de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction des touristes et le maintien en poste de travailleurs qualifiés.

Compétitivité des entreprises

Des régions et des PME québécoises concurrentielles grâce à la réunion des conditions favorables à une croissance durable : l'Agence améliore le niveau de vie des citoyens en réalisant des investissements stratégiques durables dans l'augmentation de la capacité des régions, des réseaux, des institutions du savoir et des PME du Québec à se démarquer à l'échelle nationale et mondiale.

Quatre priorités ministérielles

Les quatre priorités retenues sont de deux natures : deux priorités de programme et deux priorités de gestion.

Priorités de programme

L'Agence cherche à :

- intensifier ses interventions dans les régions et les collectivités en transition
- renforcer la performance des PME innovantes actives dans des secteurs clés.

Priorités de gestion

L'Agence cherche à :

- renforcer sa capacité à concevoir des politiques et des programmes efficaces
- se doter des processus et des systèmes dont elle a besoin pour accroître sa capacité à mettre en pratique une gestion axée sur les résultats.

Par une approche de développement régional intégrée

- *Globale :* tenir compte des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale dans la conception de politiques, de programmes et d'initiatives.
- *Territoriale :* établir des stratégies adaptées par type de territoires définis en fonction d'enjeux socio-économiques similaires.
- *Horizontale :* miser sur la coopération et la collaboration avec les partenaires fédéraux, le gouvernement du Québec et les collectivités du Québec.
- *Participative :* susciter la participation des intervenants concernés.

Auprès de plusieurs promoteurs, dont principalement

- des entreprises (le plus souvent des PME)
- des organismes à but non lucratif (OBNL).

En suscitant et en appuyant le développement

- en fournissant des services d'accompagnement et des avis
- en produisant des analyses d'enjeux, des études prospectives, des références et de l'information
- en appliquant des programmes d'aide financière.

En utilisant ses ressources humaines et financières

- dépenses totales réelles en 2006-2007 : 364 899 000 $
- 417 équivalents temps plein autorisés (ETP).

De manière à

- développer les capacités, les compétences, les savoir-faire et les réseaux d'affaires des entrepreneurs et des intervenants locaux et régionaux
- faciliter la participation des intervenants à la conception et la mise en œuvre d'une vision, d'un plan et de projets structurants pour le développement de leur région.

Le schéma ci-dessous présente le cadre de planification de l'Agence. Il précise sa mission, les résultats stratégiques qu'elle recherche et les activités de programme qu'elle met en œuvre pour les atteindre.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

La promotion du développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Pour les citoyens, cela signifie un bien-être et un niveau de vie améliorés par des investissements en développement régional qui répondent aux besoins des régions, des collectivités et des entreprises et qui les aident à s'adapter aux défis de l'économie mondiale.

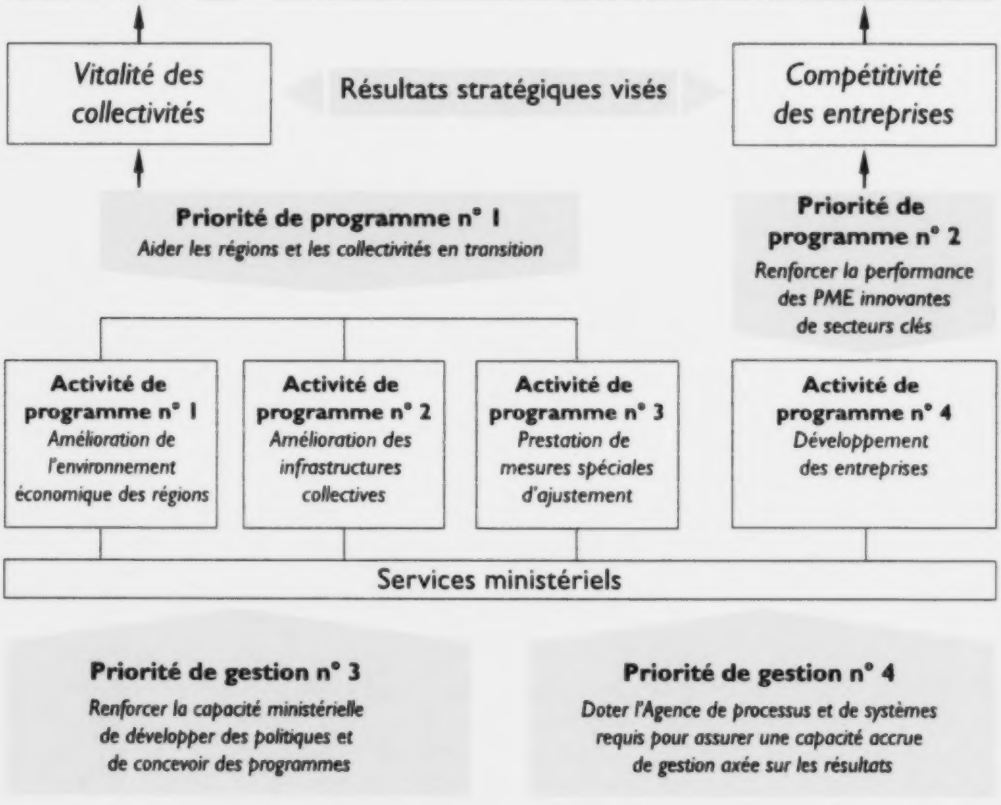

1.4 Rendement ministériel

Le présent rapport couvre la période qui se termine le 31 mars 2007. Créé en 1994 et renouvelé en 2001, le Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME (IDÉE-PME) visait à soutenir l'essor des PME en les aidant à innover et à exporter. Quant au programme Initiatives régionales stratégiques (IRS), mis en place en 1997, il s'ajustait aux besoins stratégiques particuliers des différentes régions du Québec et il cherchait à appuyer leur capacité à miser sur l'innovation technologique et à s'adapter à un contexte économique mondial en constante évolution. Ces deux programmes ont pris fin le 31 mars 2007. Ce rapport est le dernier rapport ministériel sur le rendement qui examine les résultats de ces deux principaux programmes de subvention et de contribution.

De nouveaux programmes ont été approuvés et sont entrés en vigueur à compter du 1er avril 2007. Ils sont alignés aux nouvelles orientations stratégiques de l'Agence qui constituent la stratégie à long terme pour relever les défis du développement régional. Ainsi, l'Agence entend contribuer au dynamisme économique des régions en axant ses interventions et ses investissements sur la vitalité des collectivités, la compétitivité des PME et sur le positionnement concurrentiel des régions. Les nouveaux programmes *Diversification des collectivités*, *Croissance des entreprises et des régions*, et *Recherche en développement régional* ont été approuvés pour une période de cinq ans et sont alignés sur la nouvelle architecture des activités de programme décrite dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*.

1.4.1 Contexte

Situation économique du Québec

L'économie du Québec a progressé de 1,7 % en 2006. Cette croissance est plus faible que celle enregistrée en 2005 (2,2 %). Elle est aussi inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble du pays (2,7 %) grâce à la forte croissance de l'économie albertaine.

La croissance économique du Québec est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses de consommation (ces dernières représentent environ 60 % du produit intérieur brut de la province). Elle tient aussi à la hausse de 7,4 % des investissements en machine et en matériel réalisés par les entreprises québécoises. Par contre, l'augmentation du déficit commercial du Québec (ses importations ont progressé plus vite que ses exportations) a freiné sa croissance économique en 2006.

Le marché du travail a connu une bonne performance en 2006. Près de 50 000 emplois nets ont été créés au Québec et le taux de chômage a chuté à 8 %, son plus bas niveau en 30 ans. Cette bonne performance du Québec en matière d'emploi s'est d'ailleurs maintenue au cours du premier trimestre de 2007.

Cependant, l'économie du Québec doit demeurer concurrentielle. Cela passera nécessairement par un rehaussement de sa productivité. Malgré qu'elle se soit améliorée au cours de la dernière décennie, la productivité du Québec est toujours inférieure de 5,9 % à celle de l'ensemble des provinces canadiennes et de 10,5 % à celle de l'Ontario. Elle est aussi plus faible que celle enregistrée dans la majorité des pays de l'OCDE.

Combler le retard de productivité au Québec exigera des investissements accrus. Or, si les investissements des entreprises québécoises ont augmenté, ils demeurent inférieurs à ceux réalisés ailleurs au Canada et dans le monde. De plus, le Québec n'attire pas suffisamment les investissements directs étrangers, comme l'atteste le fait que sa part des immobilisations étrangères est inférieure à son poids dans l'économie canadienne. Une hausse de ce type d'investissement pourrait influencer positivement la productivité des entreprises locales qui s'intègrent aux chaînes de valeur.

L'augmentation de la productivité des entreprises passera aussi par l'innovation. Bien qu'elles soient actives en recherche et développement (R-D), les entreprises québécoises, particulièrement les PME, souffrent souvent de ce qu'elles ont de la difficulté à commercialiser leurs nouveaux produits et services.

Par ailleurs, l'appréciation du dollar canadien, la concurrence des pays émergents et le ralentissement de l'économie américaine au second trimestre de 2006 et au début de 2007 ont ralenti la croissance de plusieurs secteurs de l'économie québécoise.

Du côté de la production de biens, pas moins de 25 000 postes ont été éliminés au Québec. La bonne tenue du secteur de la construction n'a pas pu compenser la perte d'environ 34 000 postes dans 15 secteurs de l'industrie manufacturière. Pour cette industrie, l'an 2006 a été la pire des quatre dernières années. Les secteurs du textile, de la fabrication de papier, de l'impression et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ont été particulièrement touchés.

Cependant, l'industrie des services, qui a généré près de 75 000 nouveaux emplois en 2006, continue à pallier largement la faiblesse du marché du travail du côté manufacturier. Cette hausse de l'emploi s'est manifestée dans plusieurs secteurs de l'économie tertiaire, surtout dans ceux de la finance, des assurances, de l'immobilier, des services professionnels scientifiques et techniques et des services d'enseignement.

Les territoires définis dans les orientations stratégiques de l'Agence :

- le territoire de la *région de Montréal* inclut les municipalités de l'Île-de-Montréal, Laval et Longueuil, de même que les villes des couronnes nord et sud de la métropole du Québec
- les *grands pôles urbains* incluent la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et la partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau
- les *territoires centraux* sont les zones situées à une heure et une heure et demie de route d'une des trois grandes RMR québécoises
- les *territoires périphériques* sont les zones situées à l'extérieur des territoires centraux.

Par ailleurs, les différents territoires du Québec (voir encadré) n'affichent pas tous la même performance économique. Ils ne font pas face non plus aux mêmes défis.

La région de Montréal a un faible niveau de productivité, comparativement à de nombreuses métropoles du monde. Cette région, où se concentre la majorité des dépenses en R-D du Québec, doit relever des défis particulièrement importants en matière d'innovation. La concurrence des pays émergents lui a en effet fait perdre 17 000 emplois dans le secteur manufacturier en 2006. Autre point sombre au tableau : la métropole du Québec affiche un taux de croissance démographique plus bas que les principales villes canadiennes, mais elle peine à attirer et à retenir les immigrants.

Les grands pôles urbains du Québec, soit Québec et Gatineau, affichent globalement une bonne performance socio-économique. En 2006, on y enregistrait un taux d'emploi élevé et un taux de chômage inférieur à la moyenne québécoise (5,2 % à Québec et 5,6 % à Gatineau). Cependant, ces deux régions, qui comptent encore beaucoup sur la présence du secteur public, devront continuer de diversifier leur économie.

De nombreuses très petites entreprises et des entreprises manufacturières se retrouvent dans les territoires centraux. Ces territoires sont donc particulièrement touchés par les difficultés d'ajustement de l'industrie secondaire. Leur compétitivité passera par l'amélioration de la productivité des PME manufacturières et leur adoption de nouvelles technologies.

Les territoires périphériques, où l'industrie primaire est prépondérante, devront adapter leurs politiques de gestion des ressources naturelles et diversifier leur base économique. Le vieillissement de la population touche particulièrement ces territoires; certains connaissent déjà un déclin démographique important.

Contexte opérationnel de l'Agence

En mai 2006, l'Agence a revu son fonctionnement pour améliorer la qualité de sa gestion, être plus transparente et responsable et mieux atteindre les résultats qu'elle s'est fixés. Cette démarche l'a amenée à apporter des changements à sa structure organisationnelle qui l'aideront à atteindre ses objectifs et à obtenir les résultats escomptés. Cette restructuration a permis d'établir clairement les rôles et les responsabilités des différentes directions générales de l'Agence.

Programmes, mesures et initiatives

L'Agence a accès à une gamme variée d'outils pour soutenir le développement régional au Québec : elle offre de l'aide financière, elle fournit des services d'accompagnement et des avis, et elle produit des analyses, des références, des études prospectives et de l'information.

Les interventions de l'Agence, pour appuyer les intervenants socio-économiques des régions du Québec à relever les défis et à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés, sont réalisées par l'entremise de différents programmes ou initiatives.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, sept programmes[1] étaient administrés par l'Agence, soit :

- le Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME
- le programme Initiatives régionales stratégiques
- le Programme de développement des collectivités (PDC)
- le Programme infrastructures Canada (PIC)
- le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)
- le Programme des textiles canadiens CANtex
- le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).

1 Certains programmes sont des mandats confiés à l'Agence par le gouvernement du Canada ou par d'autres ministères fédéraux. Voir l'annexe 1 pour des renseignements plus détaillés.

Tel que prévu dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, six nouvelles initiatives et mesures ont été annoncées à l'automne :

- l'Initiative de diversification économique des collectivités – Vitalité (IDEC-Vitalité)
- la Mesure de soutien Équipements collectifs économiques pour les régions
- le Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région
- le Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise[2]
- Partenaire de la commercialisation des entreprises
- Comités *aviseurs*.

Ces mesures ont été élaborées à la suite d'une tournée des régions du Québec par le ministre, lequel a demandé à l'Agence de cibler davantage les régions dévitalisées et plus directement les PME.

Pour plus de renseignements sur les six initiatives, voir www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/ProgrammesServices_intro.asp?LANG=FR&HEADER=PROG_SERV&SEL_MENU=CHOIX_REGION.

2 Ces deux fonds de capital de risque ont été créés en collaboration avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE), avec l'appui des sociétés de capital de risque actives au Québec.

NOUVELLES INITIATIVES ET MESURES

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'Agence a approuvé 341 ententes de contribution pour un montant d'aide de 61 millions de dollars. Principalement conclues dans le cadre de l'initiative IDEC-Vitalité, ces ententes contribuent à la réalisation d'investissement de plus de 219 millions de dollars dans des régions et des collectivités qui font face à des défis de développement socio-économique majeurs.

La majorité de ces interventions (65 %) a été réalisée auprès de PME. Pour chaque dollar injecté par l'Agence en 2006-2007 dans un projet présenté par une entreprise, près de quatre dollars additionnels seront investis dans les différentes régions du Québec par les parties prenantes aux projets.

(en milliers de dollars)

Type de promoteurs	**Nombre**	**Aide de l'Agence**	**Valeur totale des projets**
Entreprises	221	*28 393*	*111 854*
Organismes	120	*32 642*	*107 497*
Total	**341**	***61 036***	***219 352***
Type d'initiatives			
IDEC-Vitalité[1]	336	*45 546*	*161 117*
Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région et Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise	2	*13 000*	*54 600*
Autres initiatives	3	*2 490*	*3 635*
Total	**341**	***61 036***	***219 352***

Note :

1 Les données de cette rangée tiennent compte des projets approuvés dans le cadre de l'Initiative de diversification économique des collectivités de pêche et de l'Initiative de diversification économique des collectivités - Rapport Coulombe. Cent cinquante des 336 projets (45 %) ont été approuvés depuis l'annonce de la nouvelle initiative élargie – IDEC-Vitalité, laquelle vise les sept régions à faible croissance économique du Québec et les 21 municipalités régionales de comté (MRC) dévitalisées. La liste de ces régions et de ces MRC figure à l'annexe 1.

LES SIX NOUVELLES INITIATIVES DE L'AGENCE

	IDEC-Vitalité	Équipements collectifs économiques pour les régions	Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région	Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise	Partenaire de la commercialisation des entreprises	Comités *aviseurs*
OBJECTIF	IDEC-Vitalité vise la diversification des économies régionales et la création d'emplois durables. Cette mesure permet aux petites entreprises et aux organismes de démarrer des projets de diversification et de développement qui contribuent à l'amélioration des conditions économiques qui prévalent dans les régions.	Cette mesure vise à aider les régions et les collectivités à faible croissance économique à se doter d'équipements collectifs économiques durables[1]. Cette mesure contribue à renforcer leur base industrielle, à stimuler la revitalisation de leur économie et à favoriser les échanges commerciaux.	Ce fonds vise à susciter la création d'entreprises qui n'auraient pu être lancées autrement.	Ce fonds vise la conservation des entreprises et de leurs centres de décision dans les régions où ils sont implantés.	Cette mesure vise à faciliter le développement des activités commerciales des entreprises sur la scène internationale.	Les comités *aviseurs* ont pour mandat de conseiller le ministre sur l'évolution de la situation et des besoins de chaque région, sur les orientations et les priorités que l'Agence pourrait y privilégier et sur le choix de créneaux porteurs.
DESCRIPTION DE LA MESURE	L'Agence soutient par cette mesure le développement de l'entrepreneuriat, la conversion ou le démarrage de nouvelles entreprises, et la réalisation de projets moteurs, sources d'emplois durables.	Ces projets doivent favoriser le renforcement direct de la base industrielle de la région, générer des retombées économiques directes et mesurables à court ou à moyen terme, déboucher sur la création d'un nombre important d'emplois durables, renforcer l'accès des entreprises aux principaux marchés extérieurs à la région et permettre à une région ou à une collectivité de se doter d'avantages concurrentiels durables.	Il contribuera à soutenir la création d'entreprises qui n'auraient pu être lancées sans cette nouvelle source de capital. Seulement 4 % du capital de risque investi au Québec l'est actuellement à l'extérieur de Montréal, de Québec et de Gatineau.	Cette initiative devrait permettre d'accroître le nombre de transferts réussis de PME (notamment de transferts intergénérationnels patron-employé ou parent-enfant) et le maintien en région des entreprises, des emplois et des centres décisionnels existants. Elle devrait ainsi contribuer à la consolidation du tissu économique régional.	L'Agence soutient l'embauche d'une nouvelle ressource spécialisée dans le développement des marchés.	L'Agence soutient la mise sur pied d'un comité *aviseur* dans chacune des 14 régions du Québec. Le comité est généralement composé d'un(e) président(e) et de quatre à six membres nommés par le ministre.
	IDEC-Vitalité est dotée d'une enveloppe notionnelle d'environ 85 millions de dollars sur une période de quatre ans.	Cette mesure est dotée d'une enveloppe notionnelle de 30 millions de dollars sur une période de deux ans.	La contribution financière de l'Agence à cette initiative s'élève à cinq millions de dollars pour 12 mois. Les SADC, les CAE et les sociétés de capital de risque coopèrent avec l'Agence.	La contribution financière de l'Agence à cette initiative s'élève à huit millions de dollars pour 12 mois. Les SADC, les CAE et les sociétés de capital de risque coopèrent avec l'Agence.	Cette mesure est dotée d'une enveloppe notionnelle prévue de cinq millions de dollars par année pour quatre ans.	

Note :

1 Les équipements collectifs économiques sont des biens matériels tangibles dont l'usage et les retombées économiques à court et à moyen terme rapporteront à l'ensemble de la collectivité. Il peut s'agir de quais de transbordement ou encore de structures de communication comme les réseaux à large bande.

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

	2006-2007		
	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Ressources financières *(en milliers de dollars)*	***381 329***	***411 276***	***364 899***
▪ contributions et subventions	*331 165*	*360 423*	*316 125*
▪ fonctionnement	*50 164*	*50 853*	*48 774*

	2006-2007		
	Prévues	Réelles	Écart
Ressources humaines (ETP)	**408**	**417**	**9**

Incidences de l'examen des dépenses du gouvernement sur le niveau d'activité et le rendement de l'Agence en 2006-2007

Dans le discours du budget 2006, le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à économiser un milliard de dollars en éliminant ou en rationalisant des programmes et des activités inefficaces. En septembre 2006, dans le cadre de l'exercice gouvernemental Gestion efficace des dépenses, le gouvernement a réduit de 24,9 millions de dollars les sommes injectées dans les fonds de soutien aux industries canadiennes du vêtement et du textile. Cette réduction, qui reflétait une baisse de la participation des entreprises à ce programme, a touché la mise en œuvre du Programme des textiles canadiens CANtex.

Pour plus de renseignements sur la Gestion efficace des dépenses, voir www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2006/0925_f.asp

1.4.2 Aperçu du rendement de l'Agence

Aperçu du rendement global

Au 31 mars 2007, 2 261 projets étaient en voie de réalisation dans les régions du Québec grâce à l'appui financier de l'Agence. Au total, ces projets représentent un effort de développement et de diversification économique régional de 4,2 milliards de dollars. Ce montant total a été investi par l'ensemble des acteurs du développement et des bailleurs de fonds. Autrement dit, chaque dollar injecté par l'Agence a directement entraîné des investissements de plus de 3,17 dollars dans l'économie des collectivités et des régions du Québec[3].

Méthodologie

La stratégie de mesure du rendement de l'Agence fait appel à deux méthodes de collecte de données :

- l'enquête téléphonique annuelle réalisée auprès des promoteurs entreprises
- le mécanisme de suivi de projets auprès des organismes par les conseillers de l'Agence (voir l'annexe 2).

De ces 2 261 projets, un peu plus du tiers avaient pris fin le 31 mars 2007. Il est donc difficile d'évaluer leur impact sur le développement des collectivités et des régions, puisque cet impact n'a pas encore pu se matérialiser pleinement (voir l'encadré). Cependant, en s'appuyant sur les données dont elle dispose, l'Agence estime qu'un minimum de 18 000 emplois[4] ont été créés, maintenus ou transformés dans l'ensemble des régions du Québec grâce aux 2 261 projets réalisés avec son appui financier.

Selon l'enquête réalisée dans le cadre du présent rapport, la présence et l'implication de l'Agence se sont avérées indispensables à la réalisation des projets. Plus de 97 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais.

De même, une forte proportion des entreprises déclarent que l'aide qu'elles ont reçue les a aidées à augmenter leur chiffre d'affaires et à améliorer leur position concurrentielle.

3 Calcul de l'effet de levier :
- nombre de projets en cours au 31 mars 2007 = 2 261
- valeur totale des projets appuyés = 4 173 922 $
- engagement financier à l'égard de ces projets : 1 314 412 $

4 Ce chiffre n'inclut pas les emplois créés, maintenus ou transformés par les interventions des SADC et des CAE.

La gestion axée sur les résultats : portée et limites

L'Agence adopte une approche de gestion axée sur les résultats. À cet égard, elle vise des résultats de différents niveaux : immédiats, intermédiaires et finaux. Évidemment, en raison de leur nature même, les résultats des interventions de l'Agence peuvent se manifester sur une période de plus d'une année. La méthodologie à la base du rapport sur le rendement (enquête annuelle et collecte d'information) ne permet pas de mesurer les résultats finaux, de sorte que ce rapport documente seulement une partie des résultats dont l'intervention de l'Agence favorise l'atteinte. Par exemple, les projets d'immobilisation des municipalités ou d'innovation des PME peuvent s'échelonner sur plus d'une année; les résultats attendus ne surviennent donc pas nécessairement durant l'année où les projets ont été approuvés et les contributions versées. De plus, les résultats de projets terminés depuis peu de temps (notamment les effets en matière de maintien ou de création d'emplois) tardent souvent à se manifester et ne peuvent, par conséquent, être documentés dans le présent rapport. Ce rapport fait donc état principalement des résultats immédiats obtenus et de certains résultats intermédiaires.

L'Agence a également poursuivi ses efforts d'amélioration de la performance des entreprises. Ainsi, de nombreuses interventions ont mené au développement de nouveaux produits, à la commercialisation d'innovations et à la mise au point de procédés plus performants ou à l'intégration de nouvelles pratiques d'affaires.

Le tableau suivant constitue une liste partielle d'une vingtaine d'indicateurs des résultats concrets associés à l'action de l'Agence. Ces résultats découlent de ses interventions directes auprès des entreprises ainsi que de celles réalisées par des organismes intermédiaires ayant reçu un appui de l'Agence. Dans certains cas, la mission de ces organismes est d'offrir des services aux entreprises. Des renseignements plus détaillés sur chacun des résultats stratégiques obtenus par l'Agence sont présentés à la section 2.

RENDEMENT GLOBAL DE L'AGENCE

Principaux résultats observés au 31 mars 2007[1]

2 261 projets menés par des organismes et des entreprises avec le soutien de l'Agence sont en cours

Indicateurs liés à la commercialisation et aux exportations	▪ 307 nouvelles entreprises exportent leurs produits ou leurs services ▪ 715 entreprises ont conclu des ventes sur de nouveaux marchés
Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité	▪ 1 095 entreprises ont développé un plan d'action en innovation ▪ 901 entreprises ont conçu un nouveau produit ou amélioré un produit existant ▪ 149 entreprises ont mis au point des procédés plus performants ▪ 401 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux qui sont prêts à être commercialisés ▪ 14 entreprises ont procédé à l'obtention d'un brevet
Indicateurs liés à la croissance des affaires	▪ 2 777 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion ▪ 94 entreprises ont rénové ou agrandi leurs installations ou ont modernisé leurs équipements ▪ 169 entreprises ont augmenté leur chiffre d'affaires ▪ 219 entreprises ont accru leur rentabilité financière ▪ 248 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés
Indicateur des effets sur l'emploi	▪ Plus de 18 000 emplois ont été créés, maintenus ou transformés
Indicateur du dynamisme des régions et des collectivités	▪ 775 stratégies ou projets de développement local ou régional ont été conçus ou mis en œuvre dans les régions et les collectivités du Québec
Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence	▪ Plus de 97 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais
Effet de levier dans les régions du Québec	▪ 1 $ de l'Agence ➤ 3,17 $ d'investissement

Ressources investies[2] pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 744 582 000 $ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 316 125 000 $ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 331 165 000 $.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

1.4.3 Résultats obtenus par rapport aux principales priorités de l'Agence

Priorités de l'Agence

Dans le *Rapport sur les Plans et les priorités 2006-2007*, l'Agence s'était engagée à poursuivre quatre priorités. Ces priorités étaient de deux natures : deux priorités de programme et deux priorités de gestion.

PRIORITÉS DE PROGRAMME	PRIORITÉS DE GESTION
▪ *Aider les régions et les collectivités en transition* ▪ *Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés*	▪ *Renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques et de concevoir des programmes* ▪ *Doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats*

Les priorités représentent des domaines d'intervention où l'Agence a choisi d'intensifier son action pour mieux répondre aux priorités gouvernementales, aux défis socio-économiques des régions ou pour assurer une gestion plus efficace de l'organisation. Les interventions retenues en vertu des priorités constituent une partie seulement de l'ensemble de son action. Ainsi, dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, l'Agence entendait consacrer environ la moitié de son budget de subvention et de contribution à ses priorités. Les autres interventions qui n'ont pas le statut de priorité constituent ses activités courantes.

Priorités de programme

Priorité nº 1 : *Aider les régions et les collectivités en transition*

Les interventions réalisées dans le cadre de la priorité *Aider les régions et les collectivités en transition*[5] ciblent le renforcement de l'activité économique de sept régions dévitalisées (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay — Lac-Saint-Jean) et de 21 municipalités régionales de comté (voir l'annexe 1). Ces régions et ces MRC, qui comptent au total 795 municipalités et près de 1,6 million de résidants (le cinquième de la population québécoise), connaissent des difficultés économiques dont un des effets est un déclin démographique important.

Sur le plan géographique, ces régions et ces MRC sont éloignées des grands marchés de consommation nord-américains. Elles sont peu diversifiées sur le plan économique, ce qui les rend vulnérables quand la demande pour leurs principaux produits fléchit. Elles doivent de plus en plus composer avec le resserrement des règles encadrant l'exploitation de leurs ressources naturelles (par exemple la réduction des droits de coupe). Leur développement dépend principalement des industries primaires, lesquelles créent un nombre relativement limité d'emplois. Enfin, l'accès à des sources de financement diversifiées et les ressources requises pour renforcer l'entrepreneuriat local sont souvent déficients.

L'Agence aide les collectivités et les régions en transition en réalisant des interventions qui visent à atténuer leurs difficultés d'adaptation socio-économique, à renouveler leur base entrepreneuriale et à faciliter leur diversification économique. Le tableau plus bas, *Sommaire du rendement selon les priorités de programme*, fait état de certains des résultats obtenus par l'Agence.

En 2006-2007, les dépenses réalisées à ce chapitre (70,9 millions de dollars) ont été plus élevées que les objectifs prévus (63,5 millions de dollars) dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Cet écart s'explique notamment par la mise en place, par l'Agence, dès septembre 2006, de nouvelles initiatives et mesures d'intervention, dont l'Initiative de diversification économique des collectivités – Vitalité (IDEC-Vitalité).

5 En 2006-2007, la région de la Mauricie et les 21 MRC dévitalisées ont été ajoutées à la liste des six régions ressources auxquelles l'Agence accordait déjà son attention (voir l'annexe 1).

Priorité n° 2 : *Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés*

L'Agence contribue par ailleurs à l'accroissement de la compétitivité des PME en intervenant pour renforcer leurs capacités en matière d'innovation, pour favoriser leur intégration dans les chaînes de valeur et pour faciliter leur réseautage avec les participants de grappes sectorielles. Dans le cadre de cette deuxième priorité, l'Agence cherche aussi à soutenir l'accroissement du rayonnement international des régions du Québec en y attirant des organisations internationales.

Afin de réaliser la mise en œuvre de la priorité *Renforcer la performance des PME innovantes*, l'Agence prévoyait porter une attention particulière à l'amélioration de la compétitivité des PME des secteurs clés des différents territoires du Québec. Ainsi, en 2006-2007, les dépenses de l'Agence dans ce champ prioritaire se sont élevées à 39,6 millions de dollars, un montant plus élevé que celui prévu (33 millions de dollars).

Les dépenses réelles réalisées par l'Agence à la poursuite de ses deux priorités de programme ont été plus élevées que les objectifs prévus. Les dépenses liées à ces deux priorités correspondent à près de 50 % de son budget de subvention et de contribution.

SOMMAIRE DU RENDEMENT SELON LES PRIORITÉS DE PROGRAMME

	(en milliers de dollars)	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Résultat stratégique – *Vitalité des collectivités*		
Activité de programme – *Amélioration de l'environnement économique des régions*		
Priorité n° 1		
Aider les régions et les collectivités en transition	*63 450*	*70 944*

Les interventions réalisées par l'Agence, qu'il s'agisse d'interventions directes auprès des PME ou indirectes auprès d'organismes de soutien au développement économique, ont contribué, au 31 mars 2007, à l'atteinte des résultats suivants :

- l'élaboration ou la mise en œuvre de 542 stratégies ou projets de développement dans les collectivités en transition
- le prédémarrage ou le démarrage de 300 nouvelles entreprises dans différents secteurs, notamment dans les domaines de la fabrication et de la transformation d'aluminium
- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires par 363 entreprises
- le renforcement, pour 38 entreprises de collectivités en transition, des liens de collaboration avec des universités, des centres de recherche ou des entreprises
- l'émergence de 94 nouvelles entreprises exportatrices et la mise au point de produits ou de services prêts à être commercialisés dans les collectivités en transition par 102 entreprises
- la création et le maintien de 4 315 emplois.

Résultat stratégique – *Compétitivité des entreprises*		
Activité de programme – *Développement des entreprises*		
Priorité n° 2		
Renforcer la performance des PME innovantes de secteurs clés	*33 000*	*39 578*

Les interventions réalisées par l'Agence, qu'il s'agisse d'interventions directes auprès des PME ou indirectes auprès d'organismes de soutien au développement économique, ont contribué, au 31 mars 2007, à l'atteinte des résultats suivants :

- le renforcement des capacités de 89 entreprises à réaliser des innovations et à les commercialiser
- l'augmentation du nombre ou de la valeur des contrats de sous-traitance pour 67 entreprises
- l'implantation au Québec et l'expansion des activités de quatre organisations internationales, ce qui a contribué à la création de 80 emplois pour des travailleurs qualifiés
- la réalisation d'investissements étrangers de plus de 620 millions de dollars dans la région de Montréal, lesquels ont permis de créer ou de maintenir plus de 3 500 emplois directs et indirects
- la création et le maintien de 3 749 emplois.

Priorités de gestion

En 2006-2007, les deux priorités de gestion retenues par l'Agence étaient de renforcer sa capacité à développer des politiques et à concevoir des programmes efficaces, et de se doter des processus et des systèmes dont elle a besoin pour mieux mettre en pratique une gestion axée sur les résultats.

L'Agence devait aussi renouveler ses programmes et répondre aux attentes exprimées dans le *Cadre de responsabilisation de gestion* (CRG).

Priorité n° 3 : *Renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques et de concevoir des programmes*

Cette priorité consiste à renforcer la capacité de l'organisation de développer des politiques et de concevoir des programmes au moment où les principaux programmes de l'Agence (Initiatives régionales stratégiques et Innovation, développement de l'entrepreneurship et des exportations destiné aux PME) viennent à échéance en mars 2007. Elle est liée à la composante *Politiques et programmes* du CRG. Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, cette capacité est importante pour l'organisation car elle contribue à encadrer l'intervention de l'Agence en vue d'atteindre les résultats qu'elle s'est fixés. Ainsi, l'Agence poursuit le développement de ses capacités en matière de politiques et d'analyses afin de pouvoir générer les connaissances requises pour la mise en œuvre des orientations stratégiques 2006-2011 et de permettre la formulation d'options de grande qualité en matière de politiques, de conception de programmes et de conseils à l'intention du ministre et de la haute gestion.

Pour concrétiser cette priorité, l'Agence a mis en œuvre les éléments suivants :

- Dans un souci de renforcement de cette capacité, elle a procédé à une restructuration organisationnelle qui a permis la création d'une direction responsable de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes.
- Lors de la conception de programmes, d'importants efforts ont été consacrés à l'analyse des enjeux et des tendances, à l'évaluation des programmes et des politiques en place, à la consultation d'experts ainsi qu'à la formation du personnel de l'Agence et à la préparation d'outils appuyant ses employés dans la mise en œuvre des programmes. De plus, l'Agence a entrepris des travaux afin d'encadrer ses interventions en matière de tourisme et d'innovation.

- L'Agence a élaboré trois nouveaux programmes qui s'alignent à ses orientations stratégiques approuvées en mai 2006 :
  - le programme ***Diversification des collectivités*** (cible la vitalité)
  - le programme ***Croissance des entreprises et des régions*** (cible la compétitivité des PME et des régions)
  - le programme de ***Recherche en développement régional***[6] (cible la recherche stratégique).

Pour plus de renseignements sur les nouveaux programmes, voir www.dec-ced.gc.ca/asp/ProgrammesServices/ProgrammesServices_intro.asp?LANG=FR&HEADER=PROG_SERV&SEL_MENU=CHOIX_REGION

- L'Agence a élaboré et mis en œuvre les six nouvelles initiatives décrites précédemment. Ces initiatives ont été annoncées par le ministre l'automne dernier afin de mieux soutenir les PME de même que les régions dites dévitalisées.
- L'Agence a élaboré sa quatrième *Stratégie de développement durable 2007-2010*.

Pour plus de renseignements sur la stratégie de développement durable de l'Agence, voir www.dec-ced.gc.ca/asp/Publications/doc_strat_dev.asp

- L'Agence a élaboré et mis en œuvre des critères et des modalités ciblés en matière de développement d'escales de croisières internationales afin d'augmenter le nombre de bateaux de croisière, le nombre de croisiéristes hors Québec et les dépenses touristiques, ainsi que la création et le maintien de l'emploi.

6 La mise en œuvre de ce programme initialement prévue le 1er avril 2007 a été reportée en 2008-2009.

Priorité n° 4 : *Doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats*

Le gouvernement du Canada s'est doté, il y a trois ans, d'un outil pour appuyer les ministères et les organismes fédéraux dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion : le *Cadre de responsabilisation de gestion*.

> Le *Cadre de responsabilisation de gestion* énonce les attentes du Conseil du Trésor envers les cadres supérieurs de la fonction publique en vue d'une saine gestion des ministères et des organismes. Le CRG s'articule autour de dix éléments clés qui définissent collectivement ce qu'on entend par « gestion » et établissent les attentes en vue d'une saine gestion des ministères et des organismes.
>
> Voir : www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp

L'Agence est tenue de mettre en œuvre l'ensemble des composantes du CRG. Elle recherche l'amélioration continue de son efficacité et de son efficience. Pour mieux gérer ses activités, mieux utiliser ses ressources et continuer d'apprendre, elle s'est donné une quatrième priorité : développer les processus et les systèmes dont elle a besoin pour mettre en pratique une meilleure gestion axée sur les résultats.

Pour concrétiser cette priorité, l'Agence a mis en œuvre un plan qui contient les éléments suivants :

- La poursuite de l'application de la planification intégrée.
- La mise en œuvre de sa *Structure de gestion des ressources et des résultats*; au printemps 2006, l'Agence s'est dotée d'une nouvelle architecture des activités de programme et a revu sa structure de gouvernance.
- La mise en place de processus de gestion de l'information. Comme la mesure du rendement dépend, d'entrée de jeu, de la capacité de l'Agence à accéder à des données fiables et précises sur les résultats et les coûts de ses programmes et de ses activités, elle a entrepris les travaux qui ouvriront la voie à l'instauration d'un système de gestion de l'information sur le rendement plus efficace, tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel. La direction de l'Agence est consciente que pour évaluer l'efficacité de ses nouveaux programmes, il faut d'abord que les résultats visés par ceux-ci soient bien définis. Elle a donc commencé par traduire en indicateurs précis les résultats qu'elle s'est fixés. Elle veut être en mesure, à moyen terme, de préciser les niveaux de résultats à atteindre[7].

7 En outre, l'Agence a poursuivi l'amélioration des outils qui lui permettent de produire des avis et des recommandations sur la pertinence de ses programmes et de ses initiatives, sur la qualité de leur conception, sur leur efficacité, sur leur mise en œuvre et leur gestion, et sur les risques divers associés à leur application.

- La révision de ses modes de fonctionnement s'est traduite par :
  - le développement et le déploiement d'un système de gestion des coûts par activité *(Activity-Based Costing)* permettant à la haute direction de mieux comprendre et gérer les coûts liés aux activités associées à l'administration des programmes de l'Agence
  - le développement et le déploiement d'un modèle d'allocation budgétaire équipant l'Agence avec des moyens plus performants pour allouer ses ressources en fonction de son mandat et des résultats stratégiques visés
  - la mise en œuvre d'une initiative visant l'optimisation de la gestion des ententes de contribution par l'entremise, entre autres, de la réingénierie du processus de paiement et du suivi des ententes.
- L'autoévaluation de sa capacité à appliquer le CRG.

2

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section présente les résultats atteints par l'Agence en fonction de l'Architecture des activités de programme (AAP) qui encadrait son fonctionnement en 2006-2007.

L'AAP montre de quelle façon l'Agence affecte et gère les ressources sur lesquelles elle exerce un contrôle pour atteindre les résultats qu'elle vise. Elle associe clairement les activités de programme et les priorités de l'Agence aux résultats stratégiques qu'elle poursuit. En faisant le lien entre le rapport sur les plans et les priorités et le rapport sur le rendement, l'AAP permet de suivre les progrès réalisés par l'Agence.

ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Organisme	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
Résultats stratégiques	***Vitalité des collectivités***	***Compétitivité des entreprises***
Activités de programme	- *Amélioration de l'environnement économique des régions* - *Amélioration des infrastructures collectives* - *Prestation de mesures spéciales d'ajustement.*	- *Développement des entreprises*

L'Agence a choisi de viser deux résultats stratégiques au cours de l'exercice financier 2006-2007, soit *Vitalité des collectivités* et *Compétitivité des entreprises*. Le portrait des interventions de l'Agence fait d'abord état de ses réalisations en 2006-2007.

2.1 Portrait des interventions par résultat stratégique en 2006-2007

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valeur des ententes de contribution approuvées par l'Agence au cours des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, l'Agence a conclu 957 nouvelles ententes de contribution. Plus du tiers d'entre elles ont été signées dans le cadre de ses nouvelles initiatives. L'aide financière consacrée par l'Agence à ces 957 ententes s'élève à 403,9 millions de dollars.

Le tableau montre que le nombre d'ententes de contribution conclues en 2006-2007 a légèrement diminué par rapport à 2005-2006. La fin du Programme infrastructures Canada explique en partie cette diminution[8].

Par contre, la valeur totale de l'aide financière de l'Agence a augmenté de manière notable entre 2005-2006 et 2006-2007, en raison, notamment, du renouvellement, jusqu'au 31 mars 2010, des 67 ententes conclues avec les SADC et les CAE pour des contributions totalisant 112 millions de dollars. Les sommes consacrées au financement de ces ententes proviennent du PDC.

ENTENTES DE CONTRIBUTION APPROUVÉES EN 2006-2007

Ententes de contribution par résultat stratégique et par activité de programme (AP)	Nombre de nouvelles ententes		Aide financière approuvée	
	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
			(en milliers de dollars)	
Résultat stratégique n° 1 – *Vitalité des collectivités*	502	506	***145 222***	***256 719***
AP – *Amélioration de l'environnement économique des régions*	403	458	*114 059*	*248 551*
AP – *Amélioration des infrastructures collectives*	39	—	*25 342*	—
AP – *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*	60	48	*5 819*	*8 167*
Résultat stratégique n° 2 – *Compétitivité des entreprises*	509	451	*103 243*	*147 169*
AP – *Développement des entreprises*	509	451	*103 243*	*147 169*
Total[1]	**1 011**	**957**	***248 465***	***403 888***

Note :

1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

8 En juillet 2005, l'entente Canada-Québec a été modifiée pour reporter au 31 mars 2009 la date à laquelle les déboursés du PIC prendront fin. Depuis décembre 2005, il n'est plus possible d'approuver de nouveaux projets dans le cadre de ce programme.

Les principaux bénéficiaires de l'aide financière de l'Agence, au cours de l'exercice financier 2006-2007, ont été les organismes[9].

Ententes de contribution par type de promoteurs	Nombre de nouvelles ententes		Aide financière approuvée	
	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
			(en milliers de dollars)	
Entreprises	470	480	*82 169*	*106 261*
Organismes	541	477	*166 093*	*297 627*
Total[1]	**1 011**	**957**	**248 465**	**403 888**

Note :

1 Les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des montants individuels, puisque ces montants ont été arrondis.

Deux bases de référence sont utilisées dans ce rapport pour évaluer le rendement de l'Agence.

Lorsqu'il s'agit de présenter les principaux résultats observés au 31 mars 2007, la base de référence utilisée est celle des projets en cours (ou actifs), c'est-à-dire les projets pour lesquels l'Agence a réalisé des dépenses au cours de l'exercice financier 2006-2007. Cette base de référence permet de mesurer les résultats des projets poursuivis ou complétés en 2006-2007, et non seulement ceux approuvés cette même année.

Lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière approuvée par l'Agence au cours de l'exercice financier 2006-2007, la base de référence utilisée est celle des nouvelles ententes de contribution financière approuvées entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007. Cette dernière base de référence est celle utilisée à la section 2.1.

9 Sous cette rubrique, se retrouvent les organismes qui offrent des services aux entreprises ou qui appuient le développement de leur milieu, les organismes publics, les collectivités, les communautés autochtones et les établissements d'enseignement et de recherche.

2.2 Résultat stratégique n° 1 : *Vitalité des collectivités*

La vitalité d'une collectivité influence ses perspectives socio-économiques ainsi que l'établissement, le maintien et l'élargissement des bases de son activité économique.

L'Agence cherche à accroître le dynamisme des collectivités et à les revitaliser. Pour atteindre ces buts, elle appuie des projets qui ciblent le développement de leurs capacités d'adaptation socio-économique, l'apparition de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction de touristes et le maintien en poste de personnes qualifiées.

En intervenant financièrement pour renouveler et construire les infrastructures des collectivités, et en prenant diverses mesures spéciales, l'Agence travaille aussi à l'édification et à la consolidation des bases sur lesquelles repose l'activité économique des collectivités.

2.2.1 Activité de programme : *Amélioration de l'environnement économique des régions*

La vitalité d'une collectivité est fonction de sa capacité à se servir de ses atouts pour se développer, croître et s'épanouir.

Les objectifs de l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions* sont les suivants :

- favoriser le développement des collectivités et accroître leur mobilisation, en les aidant à se doter d'une vision et à entreprendre des projets locaux et régionaux d'envergure
- appuyer les collectivités en soutenant l'entrepreneuriat et la création ou le maintien d'entreprises viables
- accroître les capacités des collectivités à attirer des touristes et des travailleurs qualifiés.

La priorité *Aider les regions et les collectivités en transition* vient en appui à l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions.*

D'abord, pour contribuer à l'amélioration de l'environnement économique des collectivités du Québec, l'Agence appuie des organismes locaux, régionaux et sectoriels qui agissent de concert avec l'ensemble des acteurs de leur milieu pour mobiliser ce dernier, l'amener à prendre en main son propre développement et l'aider à définir des occasions d'affaires prometteuses.

Les organismes soutenus par l'Agence :

- diffusent des renseignements sur les enjeux de développement économique de leur région
- établissent des plans de développement et de diversification
- sensibilisent leur milieu aux nouveaux enjeux et tendances à prendre en compte
- aident les intervenants à améliorer leurs compétences.

En deuxième lieu, l'Agence appuie les organismes à but non lucratif et les entreprises afin de leur permettre de réaliser des projets structurants pour leur région. Ces projets consistent, entre autres, à mettre en valeur les attraits touristiques des régions pour les aider à rayonner sur le plan national ou international et à attirer les investisseurs, les touristes et les voyageurs étrangers.

En soutenant financièrement les organismes voués au développement régional, l'Agence vise à terme à ce que les entreprises tirent avantage de la réalisation de projets structurants et à ce que l'expansion des affaires qui en découle entraîne un accroissement de l'activité économique, de l'emploi et des revenus dans les régions.

Par son appui aux organismes locaux et régionaux de développement, comme les SADC, les CAE ou les Corporations de développement économique communautaire, l'Agence contribue, en outre, à ce que le milieu prenne en charge son propre développement et favorise la création et le développement de petites entreprises.

Enfin, par les interventions qu'elle fait dans le domaine touristique, notamment celles réalisées auprès des Associations touristiques régionales, l'Agence contribue à la mise en valeur et au rayonnement touristique des régions du Québec.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*[10]

L'Agence accorde son aide financière de façon incitative, c'est-à-dire que sans son aide, un projet ne se réaliserait pas ou ne se réaliserait pas avec la même ampleur ou selon le même échéancier.

Plus de 80 % des répondants ont déclaré que leur projet n'aurait pu se réaliser sans l'aide de l'Agence, ce qui démontre que cette aide a bien un caractère incitatif.

10 La stratégie de mesure du rendement de l'Agence fait appel à deux méthodes de collecte de données :
- l'enquête téléphonique annuelle réalisée auprès des entreprises
- le mécanisme de suivi de projets auprès des organismes.

Ce pourcentage grimpe encore (à 99 %) quand on tient compte aussi des répondants qui déclarent que leur projet n'aurait pu être réalisé avec la même ampleur ou dans les mêmes délais sans l'aide financière de l'Agence.

Enfin, 56,9 % des organismes qui ont reçu de l'aide d'autres bailleurs de fonds révèlent qu'ils n'auraient pas obtenu cette aide si l'Agence ne les avait pas aussi soutenus financièrement.

L'Agence appuie des organismes de développement local et régional pour aider les collectivités à se doter d'une vision et à entreprendre des projets locaux et régionaux d'envergure qui favorisent leur développement et leur mobilisation. Au 31 mars 2007, les efforts fournis par les organismes de développement auprès des collectivités avaient permis :

- de développer 193 stratégies locales et régionales de développement et soutenir 582 projets locaux ou régionaux de développement (ces projets, qui peuvent s'étaler sur plus d'une année, sont en cours de réalisation ou ils se réaliseront au cours des prochaines années).

Toujours au 31 mars 2007, les projets appuyés par l'Agence pour soutenir l'entrepreneuriat et la création ou le maintien d'entreprises viables dans les collectivités avaient contribué :

- au prédémarrage, au démarrage et à l'expansion d'environ 2 077 PME, ce qui devrait entraîner, à moyen terme, la création d'emplois et de richesse dans les régions du Québec
- au développement de produits nouveaux ou à l'amélioration de produits existants dans 327 entreprises
- à la commercialisation de nouveaux produits par 166 entreprises et à l'émergence de 33 nouvelles entreprises exportatrices
- à l'élaboration d'un plan d'action en innovation par 306 entreprises.

Enfin, en ce qui concerne l'accroissement des capacités des collectivités à attirer des touristes et des travailleurs qualifiés, les projets des différents organismes de développement touristique et de promotion internationale appuyés par l'Agence avaient contribué, au 31 mars 2007, à attirer au Québec près de quatre millions de visiteurs provenant de l'extérieur de la province[11]. Leur présence a généré des

11 Les quatre millions de visiteurs ne sont pas des voyageurs uniques. Voir la note méthodologique numéro 4 du tableau *Amélioration de l'environnement économique des régions* (annexe 3).

retombées économiques et a contribué directement au dynamisme et à la vitalité des collectivités québécoises. En effet, selon les données disponibles, en moyenne, les visiteurs ont passé trois nuitées au Québec et y ont dépensé 255 dollars par jour[12].

Globalement, les interventions de l'Agence en *Amélioration de l'environnement économique des régions* ont contribué à la création, au maintien ou à la transformation de plus de 9 000 emplois. Ce chiffre ne tient pas compte de ce que les SADC et les CAE ont rapporté avoir créé et maintenu, soit plus de 15 400 emplois dans les collectivités du Québec où ils sont intervenus.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*

Par ses actions, l'Agence vise à dynamiser et à revitaliser les différentes collectivités du Québec et à faire en sorte qu'elles disposent de meilleures perspectives socio-économiques. Elle prévoyait investir environ 360 millions de dollars sur trois ans – 106 millions de dollars en 2006-2007 – dans l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*. Les dépenses de subvention et de contribution consacrées à cette activité pendant l'exercice 2006-2007 ont été légèrement supérieures aux prévisions indiquées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*.

En *Amélioration de l'environnement économique des régions*, la valeur totale des 1 026 projets auxquels participe l'Agence et en cours de réalisation en 2006-2007, dans les différentes régions du Québec, s'élève à 1,6 milliard de dollars environ. L'Agence a investi 595 millions de dollars de cette somme; d'autres bailleurs de fonds ont investi le reste.

Les dépenses réelles de l'Agence se sont élevées à 113,6 millions de dollars pendant l'exercice financier 2006-2007. Les dépenses totales engagées dans le cadre de ces 1 026 projets se chiffraient à 302,1 millions de dollars.

Les deux graphiques suivants présentent la répartition des dépenses totales engagées par l'Agence en 2006-2007 pour la réalisation des projets de l'activité de programme *Amélioration de l'environnement économique des régions*.

12 Source : Statistique Canada, données compilées dans www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/Tourisme_chiffres2006.pdf.

Une proportion importante des dépenses ont été effectuées dans le cadre du programme national de développement des collectivités, lequel vise à soutenir le développement économique local et à renforcer la capacité des collectivités à réaliser leur plein potentiel de façon durable. Il est livré principalement par les SADC.

Activité de programme

Amélioration de l'environnement économique des régions

Dépenses totales engagées par type de promoteurs

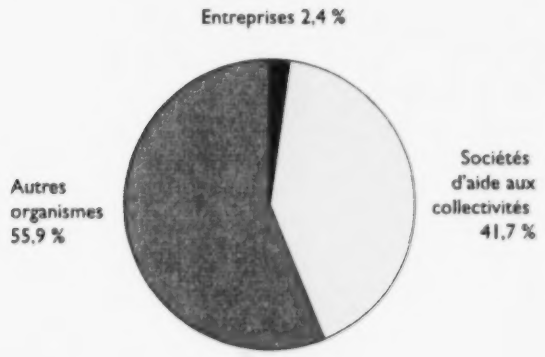

Dépenses totales engagées par programme

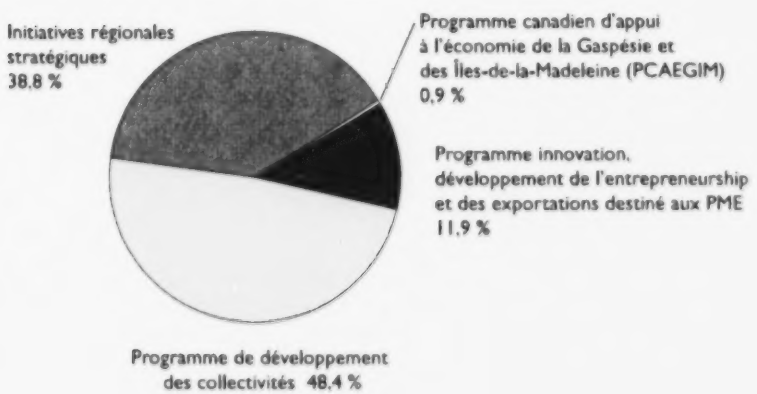

ACTIVITÉ DE PROGRAMME
AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

Principaux résultats observés au 31 mars 2007[1]

1 026 projets étaient en cours de réalisation pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs du dynamisme des régions et des collectivités	▪ 193 stratégies de développement ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration ▪ 582 projets locaux et régionaux de développement ont été réalisés ou sont en cours de réalisation
Indicateurs du dynamisme de l'entrepreneuriat local et régional	▪ 2 077 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion ▪ 306 entreprises ont un plan d'action en innovation ▪ 327 entreprises ont développé un produit nouveau ou amélioré un produit existant ▪ 166 entreprises ont commercialisé un nouveau produit ▪ 33 nouvelles entreprises réalisent des exportations
Indicateur des effets sur l'emploi	▪ Plus de 9 000 emplois ont été créés, maintenus ou transformés
Indicateur de la capacité d'attraction de touristes étrangers des régions du Québec	▪ Près de quatre millions de visiteurs et de touristes étrangers sont venus au Québec
Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence	▪ Près de 99 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais
Un effet de levier dans les régions du Québec	▪ 1 $ de l'Agence ➳ 2,75 $ d'investissement

Ressources investies[2] pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 302 175 000 $ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 113 608 000 $ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 106 538 000 $.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

2.2.2 Activité de programme : *Amélioration des infrastructures collectives*

La qualité des infrastructures collectives a un impact sur la qualité de vie des citoyens. Des infrastructures de qualité permettent aux collectivités d'attirer et de retenir les entreprises et les travailleurs qui assureront leur avenir économique et social. Elles permettent également le déplacement plus efficace et sécuritaire des personnes et des biens.

Dans cet esprit, le gouvernement du Canada a annoncé, depuis 2000, la création de plusieurs programmes de soutien aux infrastructures. Entre autres, il a signé en octobre 2000 une entente avec le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada, soit l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures. En juillet 2005, cette entente a été modifiée pour repousser la date d'échéance du PIC et tenir compte de la mise en œuvre d'un nouveau programme : le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale[13].

L'Agence a reçu du gouvernement le mandat spécial de gérer les programmes PIC et FIMR au Québec. De plus, elle gère quelques projets dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique[14].

Le PIC vise la réfection, le remplacement ou la construction d'infrastructures. Il comprend trois volets :

- 1er volet : Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées
- 2e volet : Infrastructures locales de transport
- 3e volet : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les activités réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre du PIC apportent des avantages aux collectivités. Ces avantages sont résumés dans le tableau qui suit[15].

---

13 L'Agence met en œuvre le FIMR conjointement avec le ministère des Affaires municipales et des régions du Québec qui en est le maître d'œuvre. Le FIMR a débuté le 18 juillet 2005 et la date limite d'approbation des projets est le 31 décembre 2008. Bien que la livraison du programme soit réalisée par l'Agence, c'est Infrastructure Canada qui rendra compte du programme FIMR dans son rapport ministériel sur le rendement. Pour plus de renseignements concernant le FIMR, voir www.infrastructure.gc.ca/index_f.shtml.

14 L'Agence assume la gestion du PIC et elle en est pleinement responsable. En ce qui concerne le FIMR et les projets du FCIS, l'Agence agit à titre de mandataire du responsable, le ministère des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada.

15 Les avantages sont décrits par les promoteurs de projets d'infrastructures lors de leur demande de financement dans le cadre du PIC et validés par les conseillers responsables du programme au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada. Les résultats présentés portent sur les projets approuvés depuis l'entrée en vigueur du programme jusqu'au au 31 mars 2006. Depuis décembre 2005, il n'est plus possible d'approuver de nouveaux projets dans le cadre du programme.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME : *AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COLLECTIVES*

Programme infrastructures Canada – région du Québec

Sommaire des données au 31 mars 2007 pour les 901 projets approuvés

Nombre de projets approuvés du début du programme au 31 mars 2006	901
1er volet : Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées	402
2e volet : Infrastructures locales de transport	364
3e volet : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales	135
Nombre de projets en cours en 2006-2007	176
(en milliers de dollars)	
Contribution fédérale approuvée du début du programme au 31 mars 2006	*507 586*
Total des dépenses fédérales du début du programme au 31 mars 2007	*173 663*
Dépenses réelles en 2006-2007	*91 117*
Valeur totale des projets en cours en 2006-2007	*872 948*

PRINCIPAUX AVANTAGES

Nombre de ménages supplémentaires qui ont accès à un aqueduc municipal	3 873
Nombre de ménages qui ont ou auront accès à un aqueduc municipal offrant une eau potable de meilleure qualité	549 744
Nombre de ménages supplémentaires qui ont accès à un système municipal de collecte et de traitement des eaux usées	19 063
Nombre de ménages qui ont ou auront accès à un système municipal efficace de collecte et de traitement des eaux usées	847 788
Nombre de collectivités qui bénéficieront de la mise sur pied ou de l'amélioration d'infrastructures de transport	262
Nombre de collectivités qui bénéficieront de la mise sur pied ou de l'amélioration d'installations sportives, récréatives ou culturelles	90
Nombre d'emplois permanents qui seront créés directement grâce aux projets	880

2.2.3 Activité de programme : *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

L'Agence peut venir en aide aux collectivités ou aux régions qui font face à des chocs économiques importants comme la fermeture d'usines dans un secteur industriel donné ou des désastres naturels (par exemple les inondations au Saguenay ou la crise du verglas à Montréal et en Montérégie).

Lorsqu'un choc économique ou une catastrophe survient, l'Agence peut mettre en place temporairement des mesures spéciales d'ajustement qui permettent aux collectivités ou aux entreprises de soutenir leur activité économique et d'entreprendre des actions qui les aideront à retrouver leur équilibre ou leur stabilité économique.

En ce moment, l'Agence est responsable de la gestion du Programme des textiles canadiens CANtex qui permet de soutenir les projets d'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises de textile.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

Les projets appuyés par l'Agence ont contribué à améliorer la performance des entreprises. Ainsi, l'enquête menée auprès des entreprises indique que :

- huit entreprises sur dix estiment que le projet qu'elles ont réalisé a contribué à la mise au point de procédés plus performants et à l'amélioration de leur position concurrentielle
- près de neuf entreprises sur dix estiment que la rentabilité financière de leur entreprise s'est améliorée à la suite de la réalisation de leur projet.

Par ailleurs, malgré une conjoncture économique difficile, liée notamment à la concurrence des marchés émergents dans le domaine du textile, un peu plus de la moitié des entreprises dont le projet a pris fin ont déclaré avoir augmenté leur chiffre d'affaires grâce à l'aide financière reçue de l'Agence. L'augmentation moyenne des revenus de cette majorité d'entreprises s'élève à plus de 900 000 $.

Enfin, les projets en cours ont eu principalement des effets sur le maintien de l'emploi. En effet, les interventions de l'Agence ont contribué à la création, au maintien et à la transformation d'environ 1 400 emplois.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement*

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 20,1 millions de dollars à ce chapitre. Les dépenses réelles s'élèvent à 4,5 millions de dollars. Cet écart s'explique en partie par l'exercice gouvernemental de *Gestion efficace des dépenses* qui a mené à la réduction des fonds alloués à l'Agence pour soutenir les industries canadiennes du vêtement et du textile[16].

En 2006-2007, la valeur totale des 85 projets en cours de réalisation inscrits à l'activité de programme *Prestation de mesures spéciales d'ajustement* s'élevait à 29,4 millions de dollars si l'on tient compte des investissements des autres bailleurs de fonds. L'Agence est essentiellement intervenue sur ce plan au moyen du Programme des textiles canadiens CANtex.

16 Voir l'encadré sur les *Incidences de l'examen des dépenses du gouvernement sur le niveau d'activité et le rendement de l'Agence en 2006-2007* (section 1.4.1).

ACTIVITÉ DE PROGRAMME
PRESTATION DE MESURES SPÉCIALES D'AJUSTEMENT

Principaux résultats observés au 31 mars 2007[1]

85 projets étaient en cours pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité	▪ 28 entreprises ont mis au point des procédés plus performants ▪ 16 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés
Indicateurs liés au maintien et à la croissance des affaires	▪ 21 entreprises déclarent avoir augmenté leur chiffre d'affaires (augmentation moyenne : 900 000 $) ▪ 31 entreprises ont accru leur rentabilité financière ▪ 31 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle
Indicateur des effets sur l'emploi	▪ Près de 1 400 emplois ont été créés, maintenus ou transformés

Ressources investies[2] pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 5 581 000 $ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 4 085 000 $ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 20 110 000 $.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

2.3 Résultat stratégique n° 2 : *Compétitivité des entreprises*

Les interventions de l'Agence visent un deuxième résultat stratégique : la hausse de la compétitivité des entreprises. Plus précisément, l'Agence contribue à réunir les conditions qui favoriseront la croissance durable des régions et des PME et leur positionnement concurrentiel en soutenant l'augmentation des capacités stratégiques des entreprises, l'innovation, la création et la diffusion de nouveaux savoirs, l'établissement de réseaux et la venue d'investissements.

2.3.1 Activité de programme : *Développement des entreprises*

L'environnement économique, caractérisé, entre autres, par la mondialisation, la hausse du dollar canadien et les prix élevés de l'énergie, oblige les entreprises canadiennes à se soucier constamment de leur compétitivité.

C'est dans ce contexte que l'Agence entend contribuer à accroître la productivité et l'innovation des PME pour stimuler leur croissance et leur compétitivité et améliorer les perspectives d'emploi dans les régions. Pour y arriver, elle veut :

- soutenir la croissance durable des entreprises, en les aidant à être plus performantes, concurrentielles et innovantes
- appuyer le transfert des technologies et des résultats de la recherche vers les entreprises
- créer les conditions propices à l'attraction d'investissements étrangers et d'organisations internationales au Québec.

Principaux résultats observés pour l'activité de programme *Développement des entreprises*

Plus des deux tiers des répondants (68 %) sondés par l'Agence – un résultat similaire à celui obtenu l'an dernier – ont déclaré que leur projet n'aurait pu se réaliser sans le soutien financier de l'Agence. Cette proportion grimpe à plus de 96 % quand on tient compte des répondants qui déclarent que leur projet n'aurait pu se réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais sans l'aide financière de l'Agence. Enfin, plus de la moitié des répondants qui ont obtenu l'aide financière d'autres bailleurs de fonds indiquent qu'ils n'auraient pu obtenir cette aide sans la contribution financière de l'Agence.

Renforcer la capacité des PME innovantes constitue la priorité qui vient en appui au développement des entreprises.

Les projets appuyés par l'Agence et par les organismes de services aux entreprises ont aidé les entreprises à être plus performantes et concurrentielles, à innover davantage et à croître de manière durable. Ainsi :

- Près de 600 entreprises avaient conclu des ventes sur de nouveaux marchés. De ce nombre, 71 déclaraient que la valeur moyenne de leurs ventes dépassait 335 000 dollars.

- Sur dix entreprises qui ont reçu l'appui de l'Agence pour un projet d'augmentation de leur productivité et leur capacité à innover, neuf ont déclaré que le projet a contribué à améliorer la position concurrentielle de leur entreprise. En outre, plus des trois quarts considèrent que le projet leur a permis d'accroître leur rentabilité financière.
- Plus de 70 % des entreprises soutenues par l'Agence ont déclaré avoir augmenté leur chiffre d'affaires grâce à son aide financière. L'augmentation moyenne de leur chiffre d'affaires s'élève à environ 670 000 dollars, un résultat comparable à celui observé en 2004-2005.

Ces projets ont également permis :

- le prédémarrage, le démarrage et l'expansion de 700 entreprises dans les secteurs clés des régions du Québec
- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires (par exemple pratiques en matière d'affaires électroniques et pratiques d'étalonnage) par plus de 854 entreprises, et l'implantation de plans d'action en innovation par plus de 789 PME
- l'émergence de 274 nouvelles entreprises exportatrices
- la commercialisation de produits nouveaux ou améliorés par 216 entreprises
- la venue d'investissements étrangers de plus de 620 millions de dollars; près de 75 % de ces investissements ont été réalisés dans les trois principales grappes de haute technologie de la région de Montréal.

Globalement, les interventions directes réalisées par l'Agence auprès des entreprises, ou celles réalisées par l'intermédiaire d'organismes de développement, ont contribué à la création, au maintien et à la transformation de plus de 7 700 emplois dans les différentes régions du Québec.

Les résultats des enquêtes réalisées en 2005, 2006 et 2007 montrent qu'année après année, neuf répondants sur dix estiment que l'Agence constitue un partenaire essentiel à la réalisation de leur mission et, de ce fait, contribue à l'amélioration de leur offre de services et à l'augmentation du nombre de leurs clients.

Perception des organismes qui offrent des services aux entreprises[1]	2004-2005 En accord (%)	2005-2006 En accord (%)	2006-2007 En accord (%)
L'aide de l'Agence a permis à l'organisme d'améliorer son offre de services	95,7	94,3	94,1
L'aide de l'Agence a permis à l'organisme de joindre un plus grand nombre de clients	86,6	90,7	90,1
L'Agence est un partenaire essentiel à la réalisation de la mission de l'organisme	92,5	90,9	93,1

Note :

1 Enquête annuelle 2005 : 424 organismes interrogés; enquête annuelle 2006, 476 organismes interrogés; enquête annuelle 2007 : 425 organismes interrogés.

Ressources utilisées pour produire les résultats visés par l'activité de programme *Développement des entreprises*

La valeur totale des 974 projets en cours inscrits sous l'activité de programme *Développement des entreprises* en 2006-2007 s'élève à plus de 1,6 milliard de dollars. Près du quart de ce montant (441,1 millions de dollars) provenait de l'Agence. Le reste provenait d'autres bailleurs de fonds.

Plus de neuf projets sur dix n'auraient pu se réaliser ou n'auraient pu se réaliser avec la même ampleur et dans les mêmes délais.

Les dépenses réelles de l'Agence pendant l'exercice financier 2006-2007 se sont élevées à 107,3 millions de dollars, un montant légèrement inférieur à celui prévu dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Quant aux dépenses totales engagées au 31 mars 2007 pour les projets en cours en 2006-2007, elles se chiffraient à plus de 263,1 millions de dollars.

Les deux diagrammes ci-dessous décrivent la répartition des dépenses totales engagées en 2006-2007, selon le type de promoteurs et selon le programme. La majorité des dépenses totales engagées par l'Agence (67,3 %) l'a été pour soutenir des organismes. Les interventions réalisées dans le cadre du programme IRS constituent les deux tiers des dépenses de l'exercice financier 2006-2007. L'autre tiers des dépenses a été engagé dans le cadre du programme IDÉE-PME.

Activité de programme
Développement des entreprises

Dépenses totales engagées par type de promoteurs

Dépenses totales engagées par programme

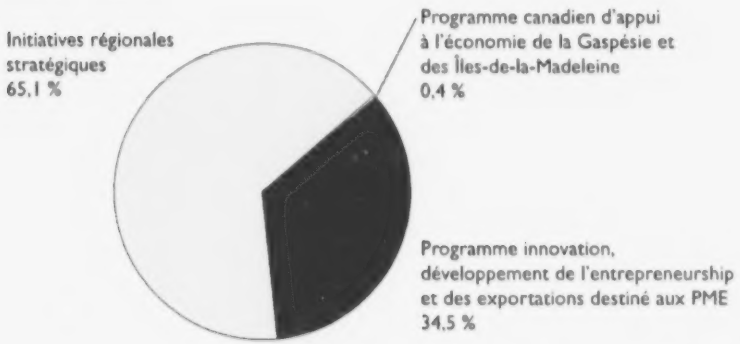

ACTIVITÉ DE PROGRAMME
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Principaux résultats observés au 31 mars 2007[1]

974 projets étaient en cours pendant l'exercice financier 2006-2007

Indicateurs liés à la commercialisation et aux exportations	▪ 274 nouvelles entreprises ont réalisé des exportations ▪ 590 entreprises ont conclu des ventes sur de nouveaux marchés (71 entreprises ont déclaré une augmentation moyenne de leurs ventes sur de nouveaux marchés de 335 000 $)
Indicateurs liés à l'innovation et à la productivité	▪ 854 entreprises ont adopté ou intégré de nouvelles pratiques d'affaires ▪ 789 entreprises ont développé un plan d'action en innovation ▪ 574 entreprises ont développé un produit nouveau ou amélioré un produit existant ▪ 119 entreprises ont mis au point des procédés plus performants ▪ 216 entreprises ont mis au point des produits ou des services nouveaux prêts à être commercialisés ▪ 12 entreprises ont procédé à l'obtention d'un brevet
Indicateurs liés à la croissance des affaires	▪ 700 entreprises sont en phase de prédémarrage, de démarrage ou d'expansion dans les secteurs clés des régions du Québec ▪ 46 entreprises ont rénové ou agrandi leurs installations ou ont modernisé leurs équipements ▪ 164 entreprises ont déclaré une augmentation de leur chiffre d'affaires de plus de 670 000 $ ▪ 148 entreprises ont accru leur rentabilité financière ▪ 169 entreprises ont amélioré leur position concurrentielle sur les marchés
Indicateur des effets sur l'emploi	▪ Plus de 7 700 emplois ont été créés, maintenus ou transformés
Caractère incitatif de l'aide financière de l'Agence	▪ Plus de 96 % des promoteurs n'auraient pu réaliser leur projet sans l'aide financière de l'Agence ou n'auraient pu le réaliser avec la même ampleur ou dans les mêmes délais
Effet de levier dans les régions du Québec	▪ 1 $ de l'Agence → 3,70 $ d'investissement

Ressources investies[2] pour produire les résultats indiqués ci-dessus

Des dépenses totales de 263 102 000 $ ont été engagées pour soutenir les projets en cours (en incluant les dépenses des années antérieures). Ce chiffre inclut des dépenses réelles de 107 314 000 $ pour l'exercice financier 2006-2007. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* prévoyait des dépenses de 117 855 000 $.

Notes :

1 Voir les notes techniques relatives à ce tableau à l'annexe 3.

2 Exclut les dépenses de fonctionnement.

3

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Renseignements sur l'Agence au 31 mars 2007

L'honorable Jean-Pierre Blackburn est ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le président assure la gestion courante des activités de l'Agence au nom du ministre, devant lequel il est responsable. Le président agit à titre d'administrateur général en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il agit à titre d'administrateur des comptes en ce qui a trait à l'application de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. En matière de politiques publiques, le président agit enfin comme conseiller principal du ministre et du gouvernement.

La vice-présidente du secteur Politiques et Planification est responsable de la définition des orientations stratégiques et des objectifs de l'intervention de l'Agence; de la conception de ses programmes et initiatives; de l'élaboration des politiques et autres lignes directrices encadrant ses interventions; de l'exécution des études socio-économiques liées à son mandat; de l'établissement des assises de la gestion axée sur les résultats et d'assurer le leadership au sein de l'Agence pour promouvoir cette approche; et de l'évaluation des politiques, des programmes et des initiatives de l'Agence. La vice-présidente de ce secteur veille à faire valoir le point de vue de l'Agence au moment de l'élaboration de politiques et de programmes nationaux par le gouvernement fédéral et à présenter les intérêts du Québec et de ses régions aux ministères et aux organismes fédéraux. Enfin, elle est responsable des relations de l'Agence avec le gouvernement du Québec. Trois directions générales se rapportent à la vice-présidente du secteur Politiques et Planification, soit les Affaires gouvernementales, les Politiques et Programmes, et le Rendement ministériel.

La vice-présidente du secteur Opérations a pour mandat la mise en œuvre de façon coordonnée des orientations stratégiques, des programmes et des services de l'Agence. Elle le fait principalement par l'entremise d'un réseau de quatorze bureaux d'affaires régionaux répartis sur l'ensemble du territoire québécois, et par l'entremise d'une direction générale située au siège et chargée du développement des affaires, des partenariats et des infrastructures.

La vice-présidente de ce secteur est également responsable de la mise en œuvre des ententes conclues avec le gouvernement du Québec. Deux directions générales se rapportent à la vice-présidente du secteur Opérations, soit la Coordination régionale et le Développement d'affaires et Infrastructures.

Le directeur général des Services corporatifs agit sur le rendement de l'Agence en assurant une saine gestion de ses ressources humaines, financières, administratives et technologiques, et la prise en compte des lois, des règlements, des politiques, des directives et des normes (par exemple *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, *Cadre de responsabilisation de gestion*) qui encadrent son fonctionnement. À titre de contrôleur, le directeur général doit certifier au président et au contrôleur général du Canada que les ressources de l'Agence sont utilisées de façon optimale; que ses modèles organisationnels favorisent l'obtention du rendement visé; et que les données financières contenues dans ses mémoires au Cabinet, ses présentations au Conseil du Trésor, ses états financiers et ses autres rapports financiers sont fiables et objectives. Il agit également à titre d'agent principal de l'Agence en ce qui concerne ses finances. Il est finalement responsable de l'application du système qualité ISO 9001 : 2000, lequel encadre le développement et la mise en œuvre des programmes de l'Agence.

La Direction générale des communications assure la gestion des relations publiques et médias ainsi que celle de la promotion et de la diffusion de l'information auprès des différents publics ciblés, notamment par l'entremise du site Internet dont elle est responsable. Cette direction générale agit aussi sur les communications internes en vue d'informer les employés des nouveaux programmes de l'Agence et de la gestion axée sur les résultats et de les sensibiliser à ces sujets. Elle assure également la gestion des communications stratégiques auprès de la haute gestion de l'Agence par le développement de stratégies de communication et par l'offre de conseils stratégiques.

Les Services juridiques fournissent l'aide et les avis juridiques pertinents aux activités de l'Agence. Plus particulièrement, l'activité de ce service est centrée sur le droit commercial et sur ses incidences sur le droit public. Les Services juridiques fournissent également des services d'appui en matière de contentieux. Ces services sont offerts au ministre, à l'administrateur général et aux cadres supérieurs comme aux gestionnaires, aux directeurs des services et aux employés de l'Agence. Les employés des Services juridiques relèvent du ministère de la Justice sur les plans organisationnel, fonctionnel et professionnel.
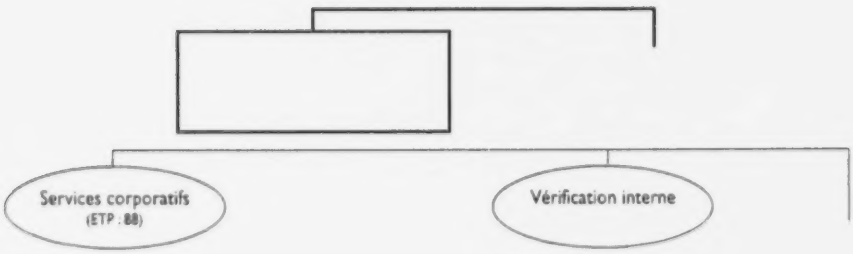
La Direction générale de la vérification interne fournit au président un service indépendant de vérification des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'Agence. Lors de ses travaux de vérification, la direction revoit habituellement tous les éléments de la chaîne de livraison d'un programme (par exemple elle s'intéresse autant à la présentation faite par l'Agence pour demander des fonds au Secrétariat du Conseil du Trésor qu'à l'utilisation faite de ces derniers). Ceci l'amène, à l'occasion, à visiter les organismes soutenus par l'Agence. Cette direction générale doit finalement élaborer un plan de vérification interne des programmes qui tient compte des risques.